



Précision sur la Reprise des Bureaux d'études

A partir du 11 mai

Comme cela est déjà arrivé au début du confinement, les mesures, décisions, organisations au sein du bureau d'études varient énormément entre les statuts, les services, ou même entre les équipes d'un même service.

Pour la reprise, il en est de même, entre le « Fais comme tu veux, jusqu'à « présence obligatoire 4 jours par semaine », c'est le grand écart.

Cette différence de traitements entre les salariés ne peut que créer une dissension entre collègues, et au sein des équipes.

La CGT a donc interpellé la Direction sur ce sujet lors du CSE du 06/05/2020.

Aujourd'hui de nombreux salariés travaillent à domicile avec une efficacité équivalente à celle qu'ils auraient en étant présents sur site dans les conditions actuelles.

Et pour ces salariés, la Direction a bien affirmé qu'il n'y avait pas de caractère obligatoire à la reprise la semaine du 11 mai.

Bien évidemment, nous ne pourrions travailler ad vitam aeternam à domicile.... Mais la Direction a rappelé qu'elle souhaite une reprise partielle et progressive (avec un maximum de 50% de présence au sein des bureaux).

Seules les personnes qui manquent d'autonomie, ou dont le travail doit se faire sur site, auront moins de latitude sur la reprise ou non au sein du Bureau d'Etude.

Nous invitons donc, les salariés qui peuvent et souhaitent continuer à travailler à domicile, à faire valoir ce « droit à l'équité de traitement », dans cette période très particulière.

En ce qui concerne les salariés souffrant de pathologies particulières, ou qui ont dans leur entourage proche des personnes concernées, ils peuvent contacter la médecin du travail au 02 51 10 97 36, Veronica.Mosca-vautier@chantiers-atlantique.com pour évaluer avec elle, la pertinence d'une reprise sur site.